



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le
développement**

Distr.
LIMITEE

TD/L.360
10 mai 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

DECLARATION DE MIDRAND

Nous, Etats membres de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), réunis à Midrand (Afrique du Sud) pour la neuvième session de la Conférence, déclarons d'un commun accord ce qui suit :

La neuvième session de la Conférence s'est caractérisée par de franches évaluations du fonctionnement de la CNUCED au cours des tables rondes de chefs d'Etat, d'institutions multilatérales et de ministres. Cela a encouragé les Etats membres à construire une organisation plus efficace, capable de s'acquitter de son mandat dans un monde changeant.

En 1992, la Conférence, à sa huitième session, a proclamé *L'esprit de Carthagène*, un partenariat pour le développement, qui constituait une reconnaissance explicite de la nécessité d'une nouvelle approche de l'aide au développement. Quatre ans plus tard, il apparaît évident que de nouvelles initiatives vigoureuses s'imposent.

Depuis Carthagène, l'Organisation des Nations Unies a tenu d'importantes conférences mondiales sur de grands thèmes économiques et sociaux, qui ont mis en lumière les changements et les défis de l'économie mondiale et ont fait ressortir la nécessité d'une réforme du système des Nations Unies. En outre, la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a renforcé le système commercial fondé sur des règles et a encouragé le processus de libéralisation, en ouvrant de nouvelles perspectives de développement durable et de

croissance.

La Conférence a sa neuvième session a réagi à ces changements et à ces défis en lançant d'importantes réformes destinées à donner un sens nouveau et concret au partenariat pour le développement.

ZA.96-55282 (F)

Mondialisation

Les courants commerciaux et financiers, les flux d'information et le changement technologique continuent d'unifier nos économies. Cette interdépendance accrue est un encouragement puissant à la libéralisation de ces courants et de ces flux. Toutes les économies sont soumises à des pressions concurrentielles accrues, et les forces du marché jouent un rôle capital. Le système fondé sur des règles de l'OMC facilitera une intégration positive des pays dans le système commercial mondial pour peu que l'attachement à la réalisation de cet objectif soit renforcé.

Nous devons toutefois reconnaître que les pays s'insèrent dans ce système en partant de niveaux extrêmement différents. Il en résulte que les incidences de la mondialisation et de la libéralisation sont inégales. On enregistre des succès notables dans des pays en développement ou des réformes intérieures ont accru le dynamisme du commerce international et de l'investissement. Demeurent cependant des problèmes d'accès aux marchés, aux capitaux et à la technologie, et de nombreux pays sont confrontés aux transformations institutionnelles nécessaires à une intégration constructive dans l'économie mondiale.

Les pays les moins avancés (PMA), en particulier ceux d'Afrique, et d'autres pays en développement continuent d'être freinés dans leurs efforts par la faiblesse de leurs capacités de production et ne parviennent pas à tirer profit du commerce. La marginalisation, intérieure et extérieure, de ces pays s'est aggravée. De trop nombreuses personnes continuent de vivre dans une extrême pauvreté. A l'approche d'un nouveau millénaire, c'est là une situation

intolérable.

L'établissement d'un système commercial multilatéral qui soit mutuellement avantageux est dans l'intérêt de tous les pays. Il faut reconnaître que les répercussions varient selon les pays, et la solidarité est nécessaire afin que tous profitent d'un véritable partenariat pour le développement.

Partenariats

Le partenariat pour le développement doit reposer sur une définition claire des rôles, l'établissement d'objectifs communs et d'une action conjointe. D'un point de vue pratique, cela signifie :

- i) Un renforcement de la coopération intergouvernementale entre pays développés et pays en développement;
- ii) Une coopération accrue entre les pays en développement, une attention particulière devant être accordée aux PMA;
- iii) Une coordination et une complémentarité plus efficaces des institutions multilatérales;
- iv) La mobilisation de ressources humaines et matérielles en faveur du développement par le dialogue et une action commune des gouvernements et de la société civile;
- v) Des partenariats entre le secteur public et le secteur privé pour parvenir à des taux de croissance supérieurs et à un plus grand développement.

Tâche de la CNUCED

Le mandat de la CNUCED, en tant que principal organisme s'occupant des questions commerciales et des aspects connexes du développement, conserve toute sa validité. La CNUCED doit mettre à profit son avantage comparatif et offrir aux pays en développement un appui répondant à leurs besoins, de façon qu'ils puissent participer plus équitablement à l'économie mondiale.

Les travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED doivent éclairer

les mutations de l'économie mondiale en ce qui concerne le commerce, l'investissement, la technologie, les services et le développement. Ces travaux doivent faciliter la formulation des grandes orientations dans les Etats membres s'efforçant de promouvoir le développement. Ils doivent conduire à un dialogue constructif entre ceux-ci en vue de tirer un meilleur parti du commerce, et répondre à la diversité et à l'évolution de leurs besoins en matière de développement à mesure qu'ils s'intègrent dans l'économie mondiale.

L'assistance pour la formulation des grandes orientations exige un appui et une coopération techniques appropriés pour donner des résultats concrets. Il est essentiel d'accorder une attention particulière à la mise en place de conditions d'ensemble favorables à un niveau directif et institutionnel pour les PMA.

En intensifiant la coopération technique, la CNUCED renforcera la collaboration et la coordination avec l'OMC et d'autres institutions multilatérales. Les pays en développement eux-mêmes contribuent de plus en plus à la coopération technique.

Les Etats membres ont également besoin d'un appui pour mettre en place des systèmes de gestion et d'administration transparents et fondés sur la responsabilité dans tous les secteurs de la société. Cela ne peut que favoriser le commerce et l'investissement.

Réforme institutionnelle de la CNUCED

La réforme générale de l'Organisation des Nations Unies vise à réorienter et revigorer la coopération internationale en faveur de la paix et du développement. La Conférence, à sa neuvième session, et le Secrétaire général de la CNUCED ont apporté une importante contribution à ce processus, en décidant de profonds changements. Ces changements vont dans le sens d'un recentrage des activités de la CNUCED, grâce à une rationalisation du mécanisme intergouvernemental, à une amélioration des modalités et de la qualité des apports techniques et professionnels, ainsi qu'à l'affinement et

à l'intégration des méthodes de travail du secrétariat. Ces transformations doivent se traduire par des résultats qui répondent aux besoins et aux exigences des Etats membres.

Dans un monde en pleine évolution, toute organisation doit savoir actualiser son action pour qu'elle conserve sa validité. Cela exige une plus grande responsabilité, fondée sur l'évaluation, le réexamen et la transparence des activités. Le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED doit remplir ce rôle de surveillance.

Pour soutenir l'engagement politique des Etats membres en faveur du processus amorcé à la présente session et assurer sa mise en oeuvre, le Président de la Conférence à sa neuvième session devrait envisager de convoquer une réunion d'examen spéciale de haut niveau deux ans avant la dixième session de la Conférence.

Initiatives en matière de partenariat

Le Secrétaire général de la CNUCED organisera une réunion avec les acteurs du développement afin qu'ils lui donnent des avis sur les moyens de promouvoir la participation de la société civile à la CNUCED, de façon à instituer un partenariat durable pour le développement entre les acteurs non gouvernementaux et la CNUCED.

L'Afrique du Sud, en tant que pays assurant la présidence de la neuvième session de la Conférence, organisera, en consultation avec ses partenaires régionaux et le Secrétaire général de la CNUCED, un atelier sur le partenariat entre le secteur public et le secteur privé pour la mobilisation de ressources en faveur du développement. L'accent sera mis sur l'intérêt de ce partenariat pour les PMA et sur la façon dont d'autres pays en développement peuvent collaborer avec ceux-ci. L'Afrique du Sud invitera les Groupes asiatique et latino-américain à faire part de leur expérience dans ce domaine. Il est bon qu'un tel atelier se tienne en Afrique, continent

où se trouvent la majorité des PMA.

De l'Afrique du Sud à la Thaïlande

Jamais dans l'histoire du monde les destins des différents peuples n'ont été aussi étroitement liés. Cela doit conduire à une action solidaire pour venir à bout de la pauvreté. Comme on l'a dit à juste titre pendant cette session de la Conférence, personne ne fera à notre place ce que nous ne voulons pas faire nous-mêmes. Notre mission est de veiller à promouvoir et à défendre tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales, y compris le droit au développement qui fait partie intégrante des droits fondamentaux de l'homme.

Après s'être réunie en Afrique du Sud - pays qui a pris la voie de la régénération et de l'espoir - la Conférence se retrouvera quatre ans plus tard en Thaïlande - pays où des avancées considérables ont été enregistrées. Lorsqu'en l'an 2000 nous considérerons le chemin parcouru dans l'intervalle, puissions-nous dire que notre solidarité a permis d'améliorer la vie des hommes.
